

AVENANT 2011 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DU GROUPE PSA PEUGEOT CITROEN

Amélioration de l'accord pour 2011 et 2012 : pour associer davantage les salariés aux résultats du Groupe et à son Plan de Performance, avec partage de la valeur ajoutée

La Direction et les organisations syndicales signataires ont conclu le 26 mai 2010 un accord d'intéressement en application de l'accord cadre sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale du Groupe PSA Peugeot Citroën du 26 mai 2010.

La Direction et les organisations syndicales se sont réunies pour préciser les modalités d'application de cet accord pour les années 2011 et 2012.

Article 1 – Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée de deux ans et portera sur les exercices 2011 et 2012.

Le présent avenant ne peut être dénoncé que par l'ensemble des parties signataires. La dénonciation sera alors notifiée, par l'une ou l'autre des parties, à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Siège Social de PEUGEOT SA.

Article 2 – Champ d'application et modalités d'adhésion à l'avenant

Peuvent être couvertes par le présent avenant, les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES (PCA) ou PEUGEOT S.A. (annexe 1) ayant adhéré à l'accord du 26 mai 2010.

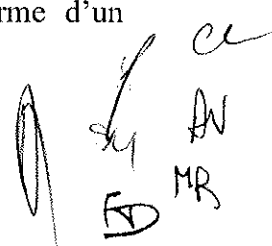
Les sociétés devront manifester leur volonté de bénéficier de ce dispositif, par accord d'adhésion, signé par les représentants employeurs et salariés dûment mandatés, le cas échéant après avoir dénoncé au préalable leur accord existant dans les conditions prévues par celui-ci. L'accord d'adhésion sera signifié aux autres parties du présent accord.

Article 3 – Avantage non obligatoire au titre du partage de la valeur ajoutée en 2011 pour l'année 2010 et détermination du montant global de l'intéressement pour 2011 et 2012

- Il est rappelé qu'à la mise en place de ce nouvel ensemble en 2010, le Groupe souhaitait déjà améliorer l'association des salariés aux résultats économiques de l'Entreprise, avec la participation, et à l'atteinte du Plan de Performance, avec l'intéressement.

Les montants d'intéressement et de participation au titre de l'exercice 2010 ont été communiqués le 9 février 2011 et versés au mois d'avril.

- En complément, afin de souligner l'engagement de tous les salariés dans l'atteinte des résultats de 2010, la Direction a versé 25 millions d'euros au titre de l'amélioration de l'association des salariés aux résultats économiques et du partage de la valeur ajoutée, sous forme d'un supplément d'intéressement, également versé en avril 2011.



- Afin d'accentuer cette volonté et de respecter l'application de ce dispositif, il est convenu que l'intéressement sera encore amélioré en 2011 et 2012, avec une formule composée de deux parties :

- **Un montant cible, porté à 2 %** du total des salaires bruts fiscaux tels qu'ils sont pris en compte pour la répartition entre les bénéficiaires (cf. article 2.3 de l'accord du 26 mai 2010). Le montant versé dépendra du niveau de réalisation de chacun des indicateurs de chaque objectif (cf. article 3.3 du présent avenant) calculé de façon linéaire.
- **Un montant complémentaire** visant à assurer la distribution au titre de l'association des salariés aux résultats économiques de l'entreprise, d'une somme au moins égale à :

4 % Résultat Opérationnel Courant – participation

Cette formule ne s'applique pas si la participation est supérieure à 4% du ROC.

Ce complément sera réparti entre les sociétés adhérentes à l'accord de participation du Groupe PSA PEUGEOT CITROËN (annexe 2), proportionnellement à leur masse salariale sous réserve de la signature d'un avenant à leur accord d'intéressement avant le 30 juin 2011. A défaut, la part du montant complémentaire d'intéressement lui revenant sera répartie entre les sociétés ayant signé un avenant à leur accord d'intéressement, et ce proportionnellement à leur masse salariale.

Dans ce calcul, le Résultat Opérationnel Courant est égal au résultat opérationnel consolidé de la branche automobile du Groupe PSA PEUGEOT CITROËN, augmenté de celui de la société PMTC et de la contribution de la branche automobile du Groupe PSA PEUGEOT CITROËN aux performances des sociétés de financement du Groupe. Cette contribution est évaluée à l'équivalent du ROC consolidé des dites sociétés de financement (annexe 3).

Le cumul du montant global de l'intéressement tel que calculé ci-dessus, et de la réserve spéciale de participation, ne pourra excéder annuellement 12 % du total des salaires bruts, tels qu'ils sont pris en compte pour la répartition du montant global de l'intéressement entre les bénéficiaires (voir article 2.3 de l'accord du 26 mai 2010). Pour la mise en œuvre de ce plafonnement, le montant de la réserve spéciale de participation est calculé conformément aux dispositions de l'accord de Groupe correspondant.

Dans l'hypothèse où ce plafonnement serait mis en œuvre, l'excédent constaté s'imputera en totalité sur le montant global de l'intéressement. La participation ne pourra pas être affectée par cette disposition.

- Ces améliorations sont attribuées et réalisées pour associer davantage les salariés aux résultats du Groupe PSA PEUGEOT CITROËN. Ces résultats en progression donneront également lieu à des versements de dividendes (1,1 € par action en 2011 au titre de 2010, après deux années de non versement). Les mesures d'amélioration allouées en retour et en lien direct avec l'augmentation de distribution de dividendes s'inscrivent dans le cadre des mesures contribuant au partage équitable de la valeur ajoutée.

Article 4 – Modalités de calcul du montant cible d'intéressement pour l'année 2011

Article 4.1 – Définition des objectifs

- Objectif économique :

Comme prévu dans l'accord d'intéressement, la nature de cet objectif est déterminée chaque année. Pour 2011, cet objectif portera à nouveau sur le free cash flow.

Comme en 2010, celui-ci est apprécié sur le périmètre des sociétés industrielles et commerciales (SIC) et donne lieu à publication deux fois par an au moment de la publication des résultats semestriels du Groupe.

- Objectif qualité :

L'objectif qualité est porté pour parts égales :

- sur les coûts de garanties
- sur les résultats de l'Enquête Qualité Clients

Il est convenu de modifier le périmètre de l'Enquête Qualité Clients afin de mieux prendre en compte la réalité des ventes du Groupe. Il sera apprécié sur les pays du « G5 » (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Italie) pour 65 %, sur la Chine pour 15 %, sur le Brésil pour 15 % et sur la Russie pour 5 %. La consolidation de l'indicateur s'effectue au prorata des ventes réalisées en 2010 dans chacun des pays.

- Objectif sécurité :

L'objectif sécurité porte toujours sur le taux de Fréquence Management des Accidents de Travail avec Arrêt (périmètre Monde, hors FAURECIA et GEFCO).

Article 4.2 – Contribution des objectifs dans le montant cible de l'intéressement

La contribution des objectifs est inchangée :

- 50 % pour l'objectif économique
- 25 % pour l'objectif qualité
- 25 % pour l'objectif sécurité

Article 4.3 – Détermination des seuils de déclenchement et mode de calcul du résultat de chaque objectif

Pour chacun des trois objectifs, les parties conviennent des modalités suivantes :

- L'objectif économique repose sur l'indicateur free cash flow :
 - Seuil de déclenchement : 0
 - Cible 2011 : free cash flow supérieur ou égal à 500 millions d'euros au 31 décembre 2011
 - La valorisation de la progression entre les deux seuils est linéaire
- L'objectif qualité repose sur les indicateurs suivants :
 - L'indice de dépenses de garantie :
 - ✦ L'indice est calculé dans les conditions 2011 en volumes 2010
 - ✦ Seuil de déclenchement : résultat 2010 (indice 46 par rapport à base 100 en 2006)
 - ✦ Cible 2011 : amélioration de 8 % (indice 42 par rapport à base 100 2006)
 - ✦ La valorisation de la progression entre les deux seuils est linéaire

- EQC Vente et Après-vente :
 - ✦ Seuil de déclenchement : amélioration de 2 points de l'indice EQC par rapport à base 100 décembre 2010
 - ✦ Cible 2011 : amélioration de 5 points de l'indice EQC par rapport à base 100 décembre 2010
 - ✦ La valorisation de la progression entre les deux seuils est linéaire

- L'objectif sécurité :
 - Seuil de déclenchement : 3,6
 - Cible 2011 : 2,8
 - La valorisation de la progression entre les deux seuils est linéaire

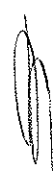
Article 5 – Modalités de suivi de l'accord

Le suivi de l'avancement des réalisations par rapport aux cibles fixées est réalisé semestriellement par la Direction de chaque société pour présentation à son CCE et aux CE d'établissements, ou à son CE (article 4.1 de l'accord du 26 mai 2010).

Au-delà de ce suivi, une commission centrale de suivi sur la participation et l'intéressement est mise en place. Elle réunira les organisations syndicales signataires de l'accord du 26 mai 2010 et de ses avenants. Elle aura pour objet de suivre la réalisation de l'intéressement et de la participation et se réunira au moins une fois par an avant la publication des résultats du Groupe.

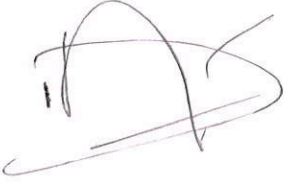
Article 6 – Dépôt - Publicité

Conformément à la loi, le présent avenant et ses annexes seront déposés à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et au greffe du Conseil de Prud'hommes.


 CC
 AN
 HR
 FD

**AVENANT 2011 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT
DU GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN**

Pour la Direction de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.



Denis MARTIN
Directeur Industriel

Pour les Organisations Syndicales

CFDT



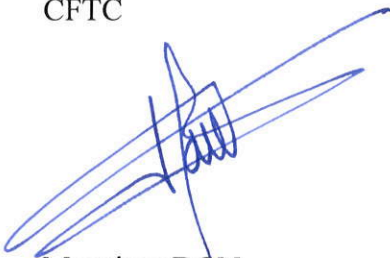
Monsieur MADEIRA

CFE-CGC



Madame VALLERON

CFTC



Monsieur DON

CGT

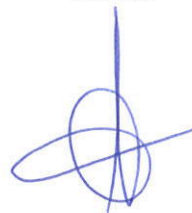
Monsieur MERAT

FO



Monsieur LAFAYE

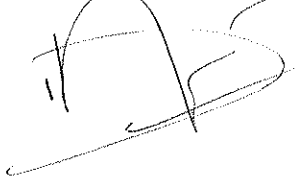
GSEA



Monsieur MAFFI

**AVENANT 2011 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT
DU GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN**

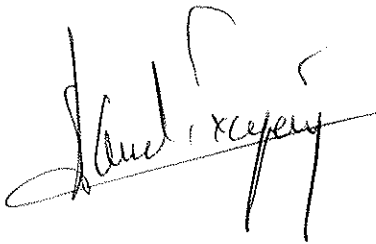
Pour la Direction de PEUGEOT S.A.



Denis MARTIN
Directeur Industriel

Pour l'Organisation Syndicale

CFE-CGC

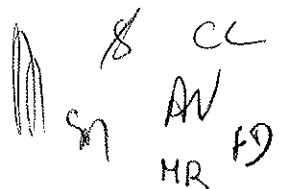


Monsieur de SAINT-EXUPERY

Fait à Poissy, le 6 juin 2011

**ANNEXE 1 – LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE D'APPLICATION DE
L'AVENANT**

RAISON SOCIALE	N° SIREN	Adresse du siège social
Peugeot Citroën Automobiles S.A.	542065479	Route de Gisy 78943 VELIZY VILLACOUBLAY Cédex
Peugeot SA	552100554	75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS
Société de Constructions d'Equipements de Mécanisation et de Machines	562086454	Le Rond Point Rue Copernic 42000 ST ETIENNE
Assistance Technique Peugeot Citroën	450513056	Cité Expandis immeuble Golden Gate - rue du mail 44700 ORVAULT



 8 CC
 AV
 HR FD

**ANNEXE 2 – LISTE DES SOCIETES ADHERENTES A L'ACCORD DE PARTICIPATION
DU GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN**

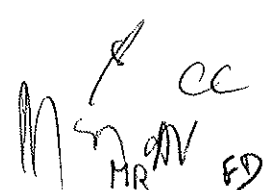
RAISON SOCIALE	N° SIREN	Adresse du siège social
Société de Constructions d'Equipements de Mécanisation et de Machines	562086454	Le Rond Point Rue Copernic 42000 ST ETIENNE
Assistance Technique Peugeot Citroën	450513056	Cité Expandis immeuble Golden Gate - rue du mail 44700 ORVAULT
Société Commerciale Automobile	302475041	75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS
Grands Garages du Limousin	302653563	Zone Industrielle de Magré - Route de Toulouse 87000 LIMOGES
SIA Champagne Ardennes	414713636	bd d'Alsace Lorraine 51350 CORMONTREUIL
SIA Provence	054804307	204 boulevard Michelet 13008 MARSEILLES
Peugeot Saint Denis Automobiles	437538572	75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS
Société Commerciale Citroën	542109442	Immeuble Colisée III - 12 rue Fructidor 75017 PARIS
Citroën Antibes	411731854	1945, route de Grasse BP 119 06602 ANTIBES CEDEX
Citroën Argenteuil	428655161	249, avenue d'Argenteuil 92270 BOIS-COLOMBES
Citroën Aulnay sous bois	568201370	PRINCE -garage Petits Ponts - 153 route de Mitry 93604 AULNAY-SOUS-BOIS
Citroën Cannes	414672089	75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS
Citroën Dunkerque	384646170	75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS
Citroën Issoire	399745363	Route de Clermont - BP 145 63504 ISSOIRE Cedex
Citroën Nancy	433974649	ZI du FRANCIOS 54520 LUDRES
Citroën Orléans	433976537	740, rue de Bourges - Parc d'activités "les Provinces" 45160 OLIVET
Citroën Roncq-Roubaix	433972494	147 Bis, rue de Dronckaert 59223 RONCQ
Citroën Sarcelles	698204013	1, avenue Paul Langevin F13 95206 SARCELLES
Citroën Troyes	562881623	5, Rue Jean Monet 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
SCDPR	501500623	Immeuble Colisée III - 12 rue Fructidor 75017 PARIS

RAISON SOCIALE	N° SIREN	Adresse du siège social
CITER	318771995	165 bis rue de Vaugirard 75015 PARIS
CREDIPAR	317425981	12 avenue André Malraux 92300 LEVALLOIS PERRET
PMTIC	875550667	Rue du 17 Novembre 25350 MANDEURE

AV
MR

**ANNEXE 3 - SOCIETES DE FINANCEMENT CONTRIBUTANT AU ROC DU GROUPE
PSA PEUGEOT CITROËN**

PAYS	DENOMINATION
Allemagne	Banque PSA Finance S.A. Niederlassung Deutschland FCC Auto ABS - Compartiment 2008-1 Auto ABS FCT - Compartiment 2010-1
Algérie	BPF Algérie
Argentine	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.
Autriche	Banque PSA Finance Niederlassung Osterreich
Belgique	PSA Finance Belux
Brésil	Banco PSA Finance Brasil S.A. PSA Arrandamento Mercantil S.A. Fonds d'Investissements en Droits de Créances - FIDC Brésilien
Croatie	PSA Financial d.o.o.
Espagne	Banque PSA Finance, Sucursal en Espana Fonds de Titrisation d'Actifs Auto ABS 2009-1
France	CREDIPAR Cie pour la Location de Véhicules - CLV Sté de Financem. des Réseaux Automobiles - SOFIRA Société Financière de banque - SOFIB Banque PSA Finance Sté Nouvelle de Développement Automobile - SNDA Financière Greffulhe S.A.S. PSA Assurance S.A.S. FCC Auto ABS - Compartiment 2006-1 FCC Auto ABS - Compartiment 2007-1
Hongrie	PSA Finance Hungaria Zrt.
Italie	Banque PSA Finance Succursale in Italia PSA Factor Italia S.p.A. PSA Renting Italia S.p.a Auto ABS S.r.l. - Compartiment 2007-2
Luxembourg	PSA Finance S.C.S.
Malte	PSA Services Ltd PSA Life Insurance Ltd PSA Insurance Ltd
Mexique	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOL
Pays Bas	PSA Finance Nederland B.V. PSA Financial Holding B.V. Peugeot Finance International N.V.
Pologne	PSA Finance Polska Sp.zo.o. Banque PSA Finance SA Oddzial w Polsce
Portugal	Banque PSA Finance Sucursal em Portugal PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos
République Tchèque	PSA Finance Ceska Republika S.r.o.
Royaume Uni	Banque PSA Finance - UK Branch PSA Wholesale Ltd Vernon Wholesale Investment Company Ltd
Russie	Bank PSA Finance Rus
Slovaquie	PSA Finance Slovakia S.r.o.
Slovénie	BPF Financiranje d.o.o.
Suisse	PSA Finance Suisse S.A.
Turquie	BPF Pazarlama A.H.A.S.



 MR
 FD